



La C.P.C.L. estime que les textes figurant sur les plaques de rues font partie intégrante de celles-ci et doivent être considérées comme faisant partie de l'avis communiqué par l'autorité locale au public, même si le coût de la plaque a été pris en charge par une firme privée. Elle est donc d'avis qu'à Rhode-Saint-Genèse, tous les textes de l'espèce doivent être bilingues, avec priorité au néerlandais.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

Le Président,

A large black rectangular redaction box covering the signature of the President.